

## Compte Rendu

### Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Jeudi 24 Février 2011

Sous la Présidence de Claude BELLEI, Maire de Vantoux

Les points suivants ont été examinés par le Conseil Municipal :

#### Compte de Gestion - Exercice 2010 :

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2010 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice

#### Compte Administratif - Exercice 2010 :

Le conseil municipal a adopté et voté à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2010 qui présente un excédent d'investissement de 144 255,96 euros et un excédent de fonctionnement de 102 939,01 euros

#### Affectation du Résultat de Fonctionnement - Exercice 2010 :

Le conseil municipal décide d'affecter un montant de 30 659,32 en section d'investissement permettant ainsi de couvrir le besoin de financement de la section investissement. D'autre part, le conseil municipal décide d'affecter une réserve complémentaire de 46 000,00 euros en section investissement, en prévision des investissements de l'exercice 2011. Le solde restant du résultat de fonctionnement, soit 48 611,22 euros, sera reporté au compte « excédent antérieur reporté ».

#### Subventions aux associations :

Au titre de l'exercice 2011, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 1 000,00 euros à l'association « Lyre Sportive de Vantoux, une subvention de 400,00 euros à l'association « Vantoux Loisirs » et une subvention de 500,00 euros à l'association « A Tout Vent »

#### Modification du Plan d'Occupation des Sols - lieu dit « Le Moulin »

Le conseil municipal approuve la décision de modifier le plan d'occupation des sols qui consiste à transformer la zone 2Na « lieu dit sur le Moulin » en zone 1NA.

Le conseil municipal demande l'assistance des services de l'Aguram pour la mise en œuvre du dossier de modification.

Avis sur le projet de création du SIVOS Nouilly, Vantoux, Mey

Le conseil municipal émet un avis favorable à la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) entre les communes de Nouilly, Vantoux et Mey.

Avis sur le projet de programme local de l'habitat (PLH) de la communauté d'agglomération de Metz Metropole

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat tel qu'arrêté par Metz Metropole.

Cession de la parcelle section A lieu dit « Rue du Coteau » d'une contenance de 1a 55

Le point a été retiré de l'ordre du jour et sera examiné ultérieurement.

Communication des décisions prises par le Maire

Le conseil municipal déclare avoir reçu communication des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du conseil au maire.